

EN SAVOIR PLUS – VERSION DE MARS 2025–

FORMATION INFIRMIERE à l'IFSI du CHU de SAINT-ETIENNE

1. LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences indispensables à l'exercice du métier d'infirmier dans le cadre d'une pluri professionnalité afin de répondre aux besoins de santé des personnes.

Ces compétences sont reconnues par les formateurs de l'IFSI et les professionnels des lieux de stages. Le Diplôme d'Etat d'Infirmier est délivré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Elle permet également d'obtenir le grade de licence délivré par l'Université Jean Monnet, nécessaire afin de poursuivre un parcours en master et en doctorat. (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI)

Notre équipe pédagogique privilégie quatre principes organisateurs de la formation :

- La réflexivité
- L'autonomie
- L'accompagnement dans le développement de compétences
- L'alternance.

La formation permet à chaque étudiant de préciser son projet professionnel.

2. LA DUREE/ORGANISATION DE LA FORMATION

Les 3 ans de formation s'articulent entre des périodes de cours théoriques et de formation clinique en stage.

➤ La formation théorique (2100 heures)

Les enseignements sont organisés en unité d'enseignement et recouvrent 6 domaines

- UE1 : Sciences humaines et sociales et droit,
- UE2 : Sciences biologiques et médicales,
- UE3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- UE4 : Sciences et techniques infirmières, interventions,
- UE5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- UE6 : Méthodes de travail (anglais, TIC),
- UE formation socle au numérique en santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046548689>

Pour chaque UE, des cours magistraux, des travaux dirigés, des temps de simulation et des temps personnels guidés sont proposés aux étudiants.

Il est à noter que l'enseignement des UE se déroule soit en présentiel soit à distance selon le programme mis en place au niveau régional.

Les emplois du temps hebdomadaires sont mis à disposition sur l'espace numérique de travail de l'institut deux semaines avant mais des réajustements peuvent survenir. L'amplitude horaire des cours se situe généralement entre 8h30 et 17h30, du lundi au vendredi

Les périodes de vacances se décomposent en vacances de printemps (1 semaine), vacances d'été (8 semaines), vacances de fin d'année (2 semaines).

=> Plus d'informations sur la formation théorique dans le référentiel de formation

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf

➤ **La formation clinique en stage (2100 heures)**

L'étudiant réalise 60 semaines de stages :

- Semestre 1 : 5 semaines de stage
- Semestres 2, 3, 4 et 5 : 10 semaines de stage
- Semestre 6 : 15 semaines de stage

Les stages sont proposés par l'IFSI selon un cursus élaboré pour chaque étudiant afin qu'il réalise ses apprentissages dans différents domaines : Soins de courte durée, soins en santé mentale et en psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins de suite gériatriques, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

La diversité des lieux de stages sur le territoire Loire/ la Haute Loire favorise l'acquisition des compétences attendues)

Plus d'informations sur la formation clinique dans le référentiel de formation https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf



Stages à l'étranger

L'IFSI du CHU de Saint Etienne encourage, et accompagne les étudiants qui souhaitent réaliser un stage à l'étranger, à visée humanitaire, supervisés par des associations.

Au semestre 6, les étudiants ont la possibilité d'effectuer, après accord de l'équipe pédagogique, un stage hors métropole de 5 semaines, plus une semaine de vacances. Le lieu de stage est validé par l'IFSI.

Erasmus

Le projet est en cours de finalisation pour une mise en œuvre en 2026.

3. OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les 10 compétences requises pour l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier :

- Cinq compétences constituent le « cœur de métier »
 1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
 2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales
 1. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
 2. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
 3. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
 4. Organiser et coordonner des interventions soignantes
 5. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf

4. LES PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Pour la formation théorique

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation, synonyme d'acquisition de crédits ECTS (European Credits Transfer System). Les formes et contenus de ces évaluations sont en adéquation avec les principes pédagogiques : individuel ou en groupe, oral ou écrit (QCM, QROC, analyse), simulation

➤ Pour la formation clinique en stage

La validation repose sur la mise en œuvre des compétences requises dans diverses situations de soins. Au terme de chaque stage un bilan écrit est effectué par les professionnels du service responsable de l'encadrement.

➤ Validation du diplôme

Le diplôme d'état sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 ECTS.

La présence des étudiants lors des travaux dirigés à l'IFSI et des stages est obligatoire (article 41 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI).

5. NOS ATOUTS

➤ L'environnement :

- Un IFSI au cœur du CHU DE ST ETIENNE à l'hôpital de Bellevue
- Hébergement / Repas / Stationnement

L'étudiant a accès, durant ses études, au self de l'hôpital de Bellevue du CHU pour le repas de midi au même tarif que le personnel. Il dispose également d'une salle équipée pour prendre ses repas dans les locaux de l'IFSI ou d'un extérieur aménagé avec des tables de pique-nique

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers ne dispose pas de logements. Cependant la ville est dotée de nombreuses cités étudiantes

Le parking du site de Bellevue est payant mais de nombreux stationnements gratuits sont disponibles sur les abords du site.

Nos locaux :

- 20 salles de cours,
- 6 Salle de TP,
- 2 amphithéâtres
- 1 Salle informatique

➤ Les ressources pédagogiques :

Un projet pédagogique élaboré par l'équipe de l'IFSI, en adéquation avec le référentiel de formation infirmier et le référentiel de compétences. Il est réajusté régulièrement en tenant compte des bilans d'évaluations réalisés chaque année par les étudiants et les formateurs.

Une connexion personnelle à la plateforme permettant l'accès au cours et à des outils pédagogiques adaptés aux apprentissages et garantissant une grande réactivité lors de la diffusion des informations à l'ensemble des étudiants.

Un accès au wifi de l'IFSI et pour chaque étudiant.

Une richesse pédagogique en lien avec la diversité des compétences des intervenants : formateurs infirmiers cadres de santé, professionnels extérieurs variés (troupes de comédiens, infirmier exerçant dans divers lieux, associations de patients ...).

Un centre de documentation commun avec le CHU de ST ETIENNE riche d'un fond documentaire et de revues professionnelles, réactualisés chaque année avec la possibilité d'être accompagné et conseillé dans ses recherches par des professionnels compétents.

Un partenariat universitaire avec l'université Jean Monnet de St Etienne permet aux étudiants un accès à la bibliothèque universitaire, à la médecine universitaire, à des hébergements du CLOUS, etc.

➤ Le projet pédagogique :

Les principes fondateurs du projet pédagogique de l'IFSI du CHU de Saint-Etienne s'appuient sur :

1. Des valeurs humanistes essentielles dans la relation de soins

- La responsabilité
- Le respect
- La tolérance
- La bienveillance
- La dignité
- L'équité

2. Le postulat d'éducabilité qui engage l'ensemble de l'équipe de l'IFSI. Ce postulat se fonde sur les éléments suivants

- Tout étudiant est capable de progrès.
- C'est l'étudiant qui apprend.
- Chaque formateur est présent pour lui permettre de progresser et est individuellement impliqué dans l'accompagnement pour cette progression.

Ce postulat n'implique pas pour autant que chaque étudiant parvienne à devenir un professionnel soignant.

➤ L'accompagnement pédagogique des étudiants en soins infirmiers :

Pour chaque étudiant, un formateur référent est nommé pour assurer son suivi et son accompagnement pédagogique. Lors de temps de rencontre avec l'étudiant, le formateur formalise un contrat pédagogique après avoir

- Identifié les ressources et les limites de l'étudiant,
- Évalué sa progression,
- Elaboré son projet professionnel,
- Effectué le bilan des acquisitions en stage.

Le postulat d'éducabilité oriente la relation pédagogique.